

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que les règlements ci-dessous mentionnés ont été adoptés par le conseil municipal le 21 juin 2010 et entreront en vigueur conformément à la Loi;

n° PC-2495A-257 : Règlement modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement à la redivision du territoire des zones N345 et N331 sur la partie sud de l'avenue Avro.

n° PC-2495A-258 : Règlement modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de créer des nouvelles distances minimales pour les piscines.

n° PC-2495C-69 : Règlement modifiant le Règlement de construction n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin d'autoriser la construction d'un chalet municipal dans le parc du Voyageur, et ce, sans qu'un système de gicleurs automatique à eau y soit installé.

Les présents règlements sont maintenant disponibles à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec), pour toutes personnes intéressées à en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 30^e jour de juin 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that the under mentioned by-laws have been adopted by the municipal Council on June 21, 2010 and will come into force according to the Law;

No. PC-2495A-257: By-law amending zoning By-law No. 2495A of the former City of Pointe-Claire as to further divide the territory with respect to zones N345 and N331 on the south portion of Avro Avenue.

No. PC-2495A-258: By-law amending zoning By-law No. 2495A of the former City of Pointe-Claire in order to create new minimum distances for pools.

No. PC-2495C-69: By-law amending construction By-law No. 2495C of the former City of Pointe-Claire to authorize the construction of a municipal chalet at du Voyageur Park without the installation of an automatic sprinkler system.

The present by-laws are now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire, this 30th day of June 2010.

Danielle Gutierrez
Greffière adjointe / Assistant City Clerk